



AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée greffière qu'à une séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le 2 mai 2022 à 19h00, à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville, 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Site concerné : 350, route 153 (lot 4 443 313) | zone 56-Cb

Nature de la demande :

La demande vise à autoriser la construction du bâtiment principal de type commercial afin d'avoir une largeur de 6 mètres au lieu de 7 mètres, soit une dérogation de 1 mètre;

Le tout, en vertu du règlement de zonage 347-2014 et de ses amendements.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Tite,
Ce 11 avril 2022

A handwritten signature in blue ink that reads 'Me Julie Marchand'.

Me Julie Marchand,
Greffière